

Les modalités administratives

Conditions de réservation :

Les demandes de réservation s'effectuent exclusivement par téléphone ou par mail.

Toute demande de réservation fait ensuite l'objet de l'envoi par le Domaine d'une fiche de réservation à la structure, récapitulant l'ensemble des prestations commandées. Cette fiche doit alors être retournée pour confirmation au Domaine sous 15 jours, signée et tamponnée du cachet de la structure par courrier ou par fax. Passé ce délai de 15 jours suivant l'envoi de cette fiche de réservation et sans réponse de la structure, la demande de réservation est alors considérée comme annulée.

Tarification des activités encadrées :

Les tarifs d'animation sont établis pour un groupe en fonction du créneau d'1h30 ou de 3h par activité, quel que soit le nombre de participants, dans la limite maximum de 12 (12 adultes pour les groupes composés exclusivement de plus de 18 ans / 10 enfants et 2 accompagnants adultes pour les groupes de moins de 18 ans). Pour des raisons de sécurité, aucune personne supplémentaire ne sera autorisée à participer à l'animation.

Paiement :

Le montant des prestations est à régler après le séjour, à réception du titre de recette correspondant envoyé par le Trésor public. Le chèque est à libeller au nom de Monsieur le Payeur Départemental.

Conditions de modification d'une réservation d'hébergement ou de restauration :

Tout changement d'effectif dans la limite de 10 personnes maximum pourra être pris en compte jusqu'à 15 jours avant la date du séjour. **En deçà de cette limite, la totalité de la réservation sera facturée.**

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit se faire uniquement par courrier ou par fax au 05 56 88 76 89. La procédure d'annulation obéit aux conditions suivantes :

Annulation jusqu'à 15 jours avant la date du déroulement des activités : pas de paiement.

Annulation en dessous de 15 jours : 100% du montant de la réservation sont dus.

Accueil des hébergements :

Pour les Bergeries 1 et 2 et le Hiot, se rendre au Centre des hébergements.

Pour les hébergements en tentes collectives, rendez-vous au Camping.

L'arrivée doit se faire entre 16h et 17h30. Le départ est avant 10h.



**Renseignements et réservations
(pour les Domaines d'Hostens et de Blasimon) :**

**Domaine Départemental Gérard Lagors
54, route de Bazas 33125 Hostens
Téléphone : 05 56 88 70 29
Fax : 05 56 88 76 89
Email : dgaj-drt-ddgl-hostens@cg33.fr**



Rappel à l'attention des responsables de groupe :

Pour la pratique et l'encadrement de certaines activités physiques, le Domaine se conformera aux dispositions de l'arrêté du 20 juin 2003 modifié par les arrêtés du 3 juin 2004 et du 9 mai 2005. Concernant l'accueil des mineurs, le Domaine se conformera aux dispositions de l'article 227 du Code de l'action sociale et des familles.